

Rapport sur la situation en matière de développement durable de la Ville de Montreuil

L'article 255 de la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement soumet les collectivités territoriales et les EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants et la collectivité de Corse à la présentation, préalablement au débat sur le projet de budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable intéressant le fonctionnement de la collectivité, les politiques qu'elle mène sur son territoire et les orientations et programmes de nature à améliorer cette situation. Le contenu de ce rapport et, si nécessaire, les modalités de son élaboration sont fixés par décret.

Rappelons que l'obligation concerne également Est-Ensemble. En effet « Ces dispositions sont applicables aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre regroupant plus de 50 000 habitants. ».

En application du décret n° 2011-687 du 17 juin 2011 relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales, le présent document fait état de la situation des projets conduits, lancés et à venir en matière de développement durable sur le territoire de la ville de Montreuil.

Comme acception la plus couramment utilisée, la définition du développement durable que nous vous proposons de retenir pour délimiter le champ de ce bilan sera la suivante : *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.* Rapport Brundtland, 1987.

Dans une première partie de ce document, le bilan attendu est structuré autour de cinq sections, conformément au décret qui propose de se référer aux cinq finalités du développement durable mentionnées au paragraphe III de l'article L. 110-1 du Code de l'environnement¹. Il mettra l'accent sur les réalisations en investissement, et les actions achevées et en cours. Il présentera en synthèse les actions à venir.

Cette première partie portera sur tous les projets de la ville et non pas seulement sur les projets engagés dans le cadre de l'Agenda 21 (comprenant le plan climat et voté le 25 juin 2012) étant entendu que le programme d'actions de l'Agenda 21 n'a pas pour vocation d'englober l'ensemble des projets répondant à des enjeux de développement durable de la collectivité (voir le préambule de l'Agenda 21).

Les actions de l'Agenda 2-PCET seront signalées par le numéro qui renvoie à la numérotation de l'Agenda 21-plan climat.

Pour compléter cette première partie, un tableau synthétique présente, en annexe, l'ensemble des actions de l'Agenda 21-plan climat en précisant les dates de leur lancement.

Dans une deuxième partie, le rapport fera le point sur la mise en œuvre et l'évaluation de l'Agenda 21-plan climat.

¹ Rappel des cinq finalités de l'article L110-1 du code de l'environnement

L'objectif de développement durable, tel qu'indiqué au II, répond, de façon concomitante et cohérente, à cinq finalités :

1° La lutte contre le changement climatique ;

2° La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources ;

3° La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations ;

4° L'épanouissement de tous les êtres humains ;

5° Une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

I- Stratégies et actions en matière de développement durable au regard des cinq finalités

a/ La lutte contre le changement climatique et pour la protection de l'atmosphère

Pour rappel, ville de plus de 50 000 habitants, Montreuil doit adopter un plan-climat-énergie-territorial (PCET) avant la fin de l'année 2012 en application du Grenelle 1.

Un poste de chargé de mission Eau-Climat a été pourvu début 2010 pour la poursuite de cet impératif légal. Aujourd'hui, ce poste s'avère indispensable pour mener à bien ce plan mais également pour garantir l'articulation des activités et projets de la ville et celles portées par la CAEE.

Un diagnostic Energie-Climat du territoire mené en 2009 par le bureau d'études Energies demain a permis de mettre en évidence les sources et proportions de production de gaz à effet de serre (GES) du territoire par secteur : bâtiments résidentiels, tertiaires, transports. A la lumière de cette analyse, le bilan Energie-Climat du territoire permet d'assigner au PCET plusieurs priorités :

- Améliorer la performance des logements neufs et anciens et lutter contre la précarité énergétique ;
- Limiter l'usage de la voiture au profit des modes actifs et des transports en commun ;
- Inciter et accompagner les entreprises à réduire leurs émissions de GES.

D'autres objectifs parallèles ou transversaux animent également les actions du PCET et notamment :

- L'exemple de la ville en matière de réduction des émissions de CO₂ ;
- La réduction de la dépendance aux énergies fossiles et fissiles via le développement des énergies renouvelables locales ;
- L'adaptation aux effets du changement climatique.

Intégrée dans diverses actions municipales depuis plusieurs années dans les projets d'urbanisme, d'aménagement de l'espace public-voiries etc., la lutte contre le changement climatique est désormais prise en compte formellement à Montreuil sur la base des actions du plan climat intégré dans l'Agenda 21 et validé en Conseil Municipal du 25 juin 2012.

1. Les études ou les partenariats mis en œuvre

- Dès 2009, la ville a signé la convention européenne des Maires. Elle s'est engagée aux côtés de 1 200 collectivités européennes à aller au-delà de l'objectif européen de réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2020. Cet engagement est réaffirmé aujourd'hui et trouve dans les projets de la ville sa déclinaison opérationnelle.

- En 2012, la ville s'associe à la communauté d'agglomération Est Ensemble pour mener le **bilan carbone des émissions GES** produites par ses équipements et activités. Ce bilan pris en charge par EE sera copiloté par la mission Eau-Climat en lien avec les services concernés.

- Le **projet MUSIC** constitue ce que l'on nomme « le volet externe » du plan climat de Montreuil. Convaincue que les changements de paradigmes n'émergeront que si les acteurs de la ville s'impliquent dans de nouveaux modes de réflexion et de collaboration, la ville de Montreuil a adhéré au projet européen baptisé MUSIC (Migration in Urban areas and Solutions for Innovation Cities) qui réunit 5 villes européennes. La démarche initiée en septembre 2011 vise l'expérimentation de stratégies de réduction des émissions de CO₂ à l'échelle des territoires urbains en partant de la mobilisation et de la réflexion d'un groupe d'acteurs locaux sur la transition énergétique. Une série d'ateliers doit aboutir à une vision partagée de l'avenir de Montreuil, une stratégie et un plan d'actions co-construit par ces acteurs.

2 - Les projets menés pour réduire les consommations des fluides et les émissions de GES du territoire

• Les logements :

- Depuis 2009, tous les logements neufs répondent à la norme BBC (bâtiment basse consommation), soit une limitation des besoins énergétiques à 50 kWh/m² par an. Avec la Réglementation thermique 2012, ce niveau de performance devient réglementaire à l'échelle nationale. Depuis janvier 2012, à l'instar des 1 200 logements inscrits au programme de la ZAC Boissière-Acacia, **Montreuil incite les promoteurs de programmes de plus de 10 logements à construire du « passif »**. Le niveau d'exigence de la Ville se base sur le label Passivhaus qui nécessite à la fois des choix constructifs (matériaux) et des critères de performance énergétique des bâtiments attendus au niveau « passif ». (Action 11)
- Depuis janvier 2011, la municipalité propose **une aide aux travaux d'amélioration de la performance énergétique** des logements des particuliers et des copropriétés. Cette subvention porte sur divers travaux d'isolation (murs, combles, toitures et planchers bas), le renouvellement des équipements de chauffage et les installations solaires thermiques.
- Une convention a été signée en 2011 entre la Ville et le Département **pour la diffusion des données de la thermographie aérienne** réalisée sur l'ensemble du territoire de la Seine-Saint-Denis, lesquelles permettent de visualiser les déperditions de chaleurs en toiture des bâtiments. Déjà diffusées à l'occasion d'événements municipaux, ces images sont consultables auprès de l'Espace Info Énergie de MVE. (Action 8)
- **Des actions de sensibilisation du grand public sur les économies d'énergie** dans l'habitat sont menées régulièrement, sous la forme d'animations, d'expositions (« Imagine », conçue par Energy Cities, sur les initiatives de villes européennes en faveur du climat ; la « Maison éCO₂nome ») ou d'événements (semaine de la solidarité internationale, Fête de l'Europe)
- Le **projet urbain les Hauts de Montreuil**, désigné lauréat de l'appel à projet régional « Nouveaux quartiers urbains » en 2010, se veut exemplaire sur le plan du développement durable :
 - o Concevoir un aménagement bio-climatique de l'échelle du quartier à celle de l'îlot et du bâtiment ;
 - o Privilégier une mobilité nouvelle et préparer la ville à l'arrivée des transports en augmentant la fréquence des bus et en développant une trame de voies douces

La Zac Boissière-Acacia créée, l'attribution de la concession et le traité de concession sont aujourd'hui validés.

- **Une opération programmée de l'amélioration de l'habitat, renouvellement urbain (OPAH-RU)** est lancée dans le Bas-Montreuil, sur les îlots limitrophes de la rue de Paris où figure un bâti très dégradé (partie Ouest du quartier Bas-Montreuil rue de Paris). Le périmètre comprend 2316 logements privés dont 82 % construits avant 1949. Environ 50 immeubles ont été repérés pour un traitement prioritaire. Le dispositif d'intervention sur les immeubles insalubres hors secteurs OPAH-RU revêt également un soutien aux populations qui souhaitent réhabiliter leurs biens frappés d'arrêtés d'insalubrité. Il concerne 30 à 40 immeubles. Le suivi de ces deux opérations - qui concourent chacune à rendre les logements touchés moins énergivores - sera transféré de manière effective à la CAEE en janvier 2013

Projets à venir

- Développer un outil SIG dédié à l'énergie urbaine et à la prévention des îlots de chaleur urbains. (Action 12)
- Inciter les bailleurs sociaux à mener des programmes de rénovation thermique performante. (Action 9)

- Les bâtiments municipaux :

- Les **travaux de réhabilitation du groupe scolaire Henri-Wallon**, dans le quartier du Bel-Air, se sont achevés en mars 2012. Pose de doubles vitrages et de brise-soleil sur la façade sud, meilleure isolation thermique, menuiseries bois...
- **L'expérimentation de la campagne DISPLAY** en faveur des économies d'énergie a commencé en 2010 dans les écoles Paul-Bert et Jean-Jaurès.
Display® est une démarche volontaire des collectivités qui consiste à afficher les performances environnementales des bâtiments publics. Cette campagne est complétée par deux volets : un volet technique, visant le remplacement des équipements fortement consommateurs d'eau et d'électricité et l'installation de petits matériels économes ; un volet pédagogique, avec l'accompagnement des enseignants - dans la mise en place d'actions pédagogiques - par l'Agence de l'énergie.
- Les consommations énergétiques entre 2010 et 2011 ont été réduites de 15 % au centre administratif Opale grâce aux efforts des agents. Ces **éco-gestes** sont complétés par des installations thermiques, de détecteurs de présence, d'ampoules basse consommation et diodes électroluminescentes, de prises intelligentes à extinction automatique. Lesquelles, installées progressivement dans l'ensemble des bâtiments communaux, doivent pouvoir générer une baisse générale des consommations. (Action 89)

Projets à venir

- Rationaliser l'usage et les consommations électriques du matériel informatique dans les bâtiments municipaux. (Action 88)
- Former et sensibiliser les agents aux économies des fluides. (Actions 90)
- Généraliser la campagne Display dans les bâtiments communaux (Action 91)
- Construire une école exemplaire sur le plan écologique = le groupe scolaire Résistance
- Développer la production municipale d'énergie renouvelable. (Action 92) : la centrale solaire photovoltaïque et le système de cogénération aux huiles végétales du futur groupe scolaire Résistance, les panneaux solaires thermiques installés sur le groupe scolaire Voltaire
- Valoriser en énergie les déchets verts de la ville (Action 94)
- Adopter un cahier de prescriptions environnementales pour les opérations de construction neuve et de rénovation de la ville (Action 104)

- Les émissions liées aux transports, à la voiture et à la voirie :

- **Les travaux de rénovation de l'éclairage public** menés ces dernières années ont permis de réduire la consommation électrique de 3 % par an en moyenne, grâce à une réduction systématique de la puissance des lampes et à des ballasts électroniques moins énergivores, à une programmation de l'éclairage et au renouvellement du matériel installé. Des luminaires équipés de la technologie DEL feront également leur apparition prochainement.
- Une **politique de promotion du vélo**, concernant à la fois l'offre de service et l'aménagement de l'espace public, se développe progressivement. Depuis juillet 2009, les Vélib' sont en service à Montreuil : 13 stations sont implantées dans le Bas-Montreuil et le centre-ville.
- La mairie a mis en place **Véli-Vélo**, pour compléter l'offre des Vélib' qui se limite à un périmètre réduit. Véli-Vélo est un dispositif de vélos classiques et à assistance électrique, en location moyenne et longue durée, à des tarifs indexés sur le quotient familial. 80 vélos ont été loués dès la première année.
- De **nouveaux stationnements vélo** sur trottoir ont été créés. Deux parcs de stationnement vélo fermés et sécurisés ont été installés et une nouvelle voie cyclable a été aménagée avenue Jean-Moulin.

- **La généralisation du double-sens cyclable** accompagne le plan d'extension des zones 30 sur toutes les voies à sens unique – hors voies à grande circulation – avec un marquage au sol systématique du logo vélo.
- **Un plan d'extension des zones 30 à l'ensemble de la ville**, hors voies à grande circulation, a été engagé. À ce jour, 6 zones 30 ont été aménagées : Solidarité-Carnot, Gaston-Lauriau, Nungesser-Coli, Villiers-Papillons, Chanzy-Parmentier et Danton-Rochebrune. Le développement des zones 30 contribue à un usage modéré de la voiture et améliore les conditions de déplacements sur de courtes distances. En apaisant la circulation automobile et en renforçant la sécurité routière, il permet un meilleur partage de la voirie entre les différents usagers et l'accès de tous aux espaces publics. Il vise également la réduction des encombrements, du bruit, des émissions de GES et, à terme, de la pollution atmosphérique. (Action 19)
- Depuis 2009, la municipalité s'est pourvue d'un pool d'une vingtaine de **vélos à assistance électrique** pour les déplacements professionnels de ses agents. Plusieurs **balades urbaines** ont été organisées en 2010 et 2011 afin de faire découvrir ce mode de déplacement, notamment aux nouvelles recrues. (Action 85)
- Depuis 2012, un dispositif de **remboursement des tickets de transport en commun** a été mis en place pour les agents ne bénéficiant pas déjà du remboursement de leur carte de déplacement RATP à 50 %.

Projets à venir

- Définir un schéma directeur piétonnier. (Action 15)
- Accompagner la mise en place d'un pedibus. (Action 16)
- Réduire les émissions de GES des véhicules municipaux. (Actions 84)
- Expérimenter la réduction horaire de l'éclairage public dans un secteur de la ville. (Action 86)
- Adopter un programme chiffré de rénovation énergétique de l'éclairage public. (Action 87)
- Développer une plate-forme de covoiturage inter-entreprises. (Action 20)
- Optimiser les stationnements voitures existants. (Action 18)
- Encourager l'usage partagé de la voiture. (Action 21)

B/ La préservation de la biodiversité et la protection des milieux et ressources

B1/ La protection de la biodiversité

1. Les études ou les partenariats mis en œuvre en faveur de la protection de la biodiversité

Les études menées

Une évaluation de la gestion des jardins familiaux menée en 2011 sur une durée de six mois par une stagiaire (à partir d'entretiens et d'observations in situ) a permis de faire évoluer les baux et la gestion des jardins familiaux. Les conventions intègrent désormais une clause sur les pratiques de jardinage dans un objectif de respect de l'environnement et de promotion de la biodiversité. Suite à cette étude, la gestion des parcelles et la rédaction des nouveaux baux ont évolué de manière à mieux satisfaire les demandes de jardins familiaux : en remettant à jour les anciennes conventions et ainsi vérifier l'adresse des bénéficiaires, par un découpage des jardins en parcelles plus petites et en limitant la durée des nouvelles conventions à 5 ans (non renouvelables). (Action 24)

Une étude menée en 2012 sur une période de six mois par une étudiante stagiaire a permis de dresser sur les six secteurs de la vie, **un inventaire des espaces pouvant accueillir des projets de jardins partagés et des projets de végétalisation participative**. Le but de cet inventaire est de doter les antennes et la mission environnement-biodiversité d'une vision claire des potentiels de développement de projets citoyens (jardins partagés, projets « on sème à Montreuil ») et de végétalisation des espaces publics. En ce sens, cet inventaire a également porté sur les espaces dotés d'un revêtement qui peuvent aussi accueillir des plantations hors sols (jardinières, plantations verticales, potagers en bacs).

Les partenariats

- En juin 2009, Montreuil a signé la **charte régionale de la biodiversité** qui vise à protéger, développer et promouvoir la biodiversité.
- En mars 2011, Montreuil a **adhéré à Natureparif**, l'association « Agence régionale pour la nature et la biodiversité en Ile-de-France ». Cette agence a pour objet la mise en place et la gestion d'un système d'observation sur les écosystèmes et leur évolution en termes de biodiversité, de ressources naturelles et géologiques, de patrimoine naturel et d'impact du changement climatique pour l'ensemble du territoire. Natureparif met à disposition de ses membres des outils de sensibilisation et d'éducation à l'environnement.
- En adhérant en novembre 2011 à **l'association ASPRO-PNPP** (association pour la promotion des produits naturels peu préoccupants), la ville de Montreuil réaffirme l'engagement de la municipalité dans la préservation des ressources naturelles et soutient les alternatives aux produits phytosanitaires de l'industrie chimique.
- La ville a également adhéré en juin 2012 à **l'Association nationale des villes sans OGM** pour témoigner de son engagement au principe de précaution et à la préservation de l'agriculture traditionnelle et biologique à la fois sur le territoire national et sur son propre territoire.

2- Les actions menées visant à promouvoir la nature en ville et à protéger la biodiversité

- L'apiculture urbaine constituant une des solutions au phénomène d'effondrement des colonies d'abeilles, la ville de Montreuil **promeut depuis 2009, l'installation de ruches dans des espaces publics, sur des bâtiments publics ou des espaces privés** à même d'accueillir ces installations. Le nombre de **ruches sur le territoire** de la ville est passé de 7 en 2008 à plus de 103 mi-2012. 14 apiculteurs – 3 professionnels et 7 en activité – sont recensés et sont organisés en réseau pour échanger des savoirs et aboutir éventuellement à la création d'un label « Miel de Montreuil ». En septembre 2011, forte de ces constats et de ce potentiel, la ville valide en conseil municipal, une stratégie d'accompagnement de l'apiculture urbaine à Montreuil. (Action 23). Des « **Fêtes de la récoltes de miel** » ont été organisées avec les apiculteurs en juillet 2011 et septembre 2012 (visites des ruches, extraction du miel et dégustation).

- **L'adhésion de Montreuil à Natureparif**, en 2011, s'est concrétisée par **l'organisation d'un colloque intitulé « Les espaces verts des bailleurs, une chance pour la nature en ville ? »**. Cette rencontre a engagé la réflexion des bailleurs sociaux et des entreprises gestionnaires d'espaces verts sur les pratiques et les moyens de développer la biodiversité au sein des cités (Action 22).

- Toutes les actions - qu'elles fassent ou non partie du programme de l'Agenda 21 - en faveur de la biodiversité et de la nature partent du principe que **les habitants peuvent participer à l'objectif de développement de la nature urbaine en investissant l'espace public et en devenant eux-mêmes gardiens de la biodiversité**. Les actions menées visent également à faire des projets citoyens en faveur de la nature des vecteurs de cohésion et de lien social.

Dans cette double visée :

► Dans **plusieurs articles de Tous Montreuil** écrits à l'occasion des événements organisés ou soutenus par la ville sur la biodiversité, les montreuillois sont systématiquement invités à jouer un rôle, à leur niveau, en

faveur de l'environnement : en proscrivant les produits phytosanitaires, en installant des mares, des ruches, en plantant des fleurs mellifères dans les jardins et sur les balcons (pour nourrir les abeilles des 103 ruches de Montreuil).

► **Coup de pouss'**, une lettre électronique d'information créée en 2010, éclaire les projets portés par la Ville dans les domaines de la biodiversité, des jardins et de l'agriculture urbaine. Elle informe et anime les réseaux d'associations locales et d'habitants engagés dans les projets liés à la nature en ville ou à l'agriculture urbaine.

► À travers des modules de formation, les habitants sont formés à la fois aux pratiques respectueuses de la nature dans les jardins privés et à **devenir acteurs de la biodiversité**. Au printemps 2011, la première session a porté sur les modes de gestion d'un jardin riche en biodiversité et celle du printemps 2012, à la récupération de graines et à la pratique du bouturage.

► En juin 2012, la Ville de Montreuil a lancé **un site dédié aux dons et échanges** de plantes et de graines, de semis, de matériels, de services et de savoir-faire accessible sur www.montreuil.fr/trocjardins qui est animé et alimenté grâce aux annonces des habitants. Notons que le choix des variétés végétales est déterminant pour la biodiversité. Par exemple, la circulation entre les habitants d'anciennes espèces locales ou de semences biologiques et leur diffusion sur une large échelle contribuent à la protection et au maintien de la biodiversité. Ces semences parfois devenues rares ou un peu plus coûteuses peuvent être troquées et données gratuitement toute l'année. Le bouturage, notamment d'arbres fruitiers présents sur le territoire, en est également facilité. Au delà des espèces végétales qui pourront circuler entre les habitants, grâce à ce site, les Montreuillois peuvent également échanger des services, des savoir-faire, se prêter du matériel,...

► Validée en 2008, **la charte des jardins partagés** mise en forme avec le concours des associations locales, pose comme principe, une gestion écologique et un accès régulier aux autres habitants. On compte aujourd'hui 16 jardins partagés en activité, parfois dans des espaces publics, des squares ou au pied de cités d'habitat social. L'objectif de la municipalité est d'accompagner le développement des jardins partagés notamment au pied des cités (Action 29).

► La démarche « **On sème à Montreuil** » entrée dans sa phase visible au printemps 2012, invite les habitants qui le souhaitent à planter ou semer devant chez eux, au pied des arbres, dans des jardinières, etc. Ils doivent se faire connaître auprès des services de la ville et indiquer l'espace investi par leurs soins en y mettant une petite pancarte « Ici, on sème ». (Action 26) Cette démarche s'accompagne d'une sensibilisation au jardinage bénévole dans les parcelles privées (Action 27).

► **La rencontre « La nature en ville »**, le 7 mai 2011, dans le cadre des « Entretiens de Montreuil » a ouvert un champ d'échanges entre les habitants, les associations et des professionnels et chercheurs sur les nouveaux usages de la nature en ville.

► Chaque année à l'occasion de la fête des jardins, de la voie est libre, ... des actions de sensibilisation sont organisées pour mettre en valeur les jardins publics et privés (Action 28).

► La Ville de Montreuil a organisé le 31 mars 2012 un débat intitulé « **Le végétal, patrimoine commun de l'humanité. Comment résister à la privatisation du vivant ? Comment devenir acteur de la biodiversité ?** » sur la privatisation du végétal par les laboratoires et les grands semenciers et les actions citoyennes possibles pour résister et maintenir la biodiversité. Ce débat a été suivi d'ateliers pratiques d'initiation à la récolte de semences et démonstration de greffage.

► Courant l'été 2012, un chantier international de 15 jeunes bénévoles est organisé par le service jeunesse de la ville avec l'association Concordia : 7 montreuillois et 8 jeunes des villes partenaires Cottbus (Allemagne) et Ankara (Turquie). Leur intervention concerne le défrichage et le redécoupage des lots libres de jardins familiaux (de 150 à 75 m²) dans une parcelle des murs à pêches de la rue St Antoine.

► Par le biais des conseils de quartier et de la gestion urbaine de proximité, les habitants sont associés aux aménagements des espaces verts (Action 30).

Projets à venir

- Développer les animations dans les espaces verts (Action31)
- Adopter un plan de gestion différenciée des espaces verts (Action 102)

B2/ La préservation des milieux

- Le site Natura 2000 du parc des Beaumonts

Les études

- En 2010, **un audit patrimonial a été mené sur le parc des Beaumonts** pendant six mois. Son but était de préciser à partir d'entretiens menés auprès des usagers et des gestionnaires du parc, les notions de valeur, d'image, d'identité, d'usage, de patrimoine attachées à ce site. Il a abouti à un certains nombres de préconisations pour en améliorer et clarifier les modalités de gestion notamment en partant des besoins des usagers et des objectifs de préservation du site Natura 2000.

Les partenariats

- En attendant le transfert effectif de la gestion du parc à la CAEE en janvier 2013 , la ville a été largement **associée courant 2011, à la rédaction du document d'objectifs du site Natura 2000** élaboré par le conseil général du 93. En effet, la mise en valeur de ce parc auprès des habitants et la préservation de son site naturel constituent un des fers de lance des actions en faveur de la biodiversité de la ville.

Les actions menées pour préserver le site Natura 2000

- Dès 2010, une « gestion communautaire » du parc des Beaumonts a été recherchée à travers la création **d'un comité des usagers et d'un comité scientifique**. Le comité scientifique apporte son expertise pour tous les travaux d'entretien du site Natura 2000 et s'est également mobilisé pour suivre un chantier citoyen (avec des habitants) d'arrachage des plantes invasives.

- En 2011 et 2012, une **douzaine de chèvres des Fossés** ont pris place dans la zone naturelle du parc des Beaumonts dans le cadre d'un partenariat avec Ecoterra qui met à disposition le troupeau. Cette race en voie de disparition (300 spécimens dans le monde), qui nous vient du grand ouest, est particulièrement adaptée à ce mode d'écogestion permettant de lutter contre les espèces végétales invasives qui peuplent la friche. Leur venue est accompagnée d'un cortège d'autres espèces animales : vers de terre, champignons fomicoles, diptères, coléoptères et avifaune prédatrice associée. L'introduction d'herbivores permet ainsi d'optimiser le potentiel botanique du milieu.

Projets à venir

- Développer (en partenariat avec la CACE et le Conseil Général du 93) les actions de conservation de l'espace Natura 2000 (Action 103)

- Le site des Murs à Pêches

Les études menées

- Lancée en 2010, l'étude de « faisabilité et de préconisations pour la découverte du patrimoine des murs et la création d'un parcours d'interprétation du patrimoine » a abouti à un ensemble de préconisations sur les moyens possibles de mise en valeur de ce patrimoine Les outils proposés dont certains seront réalisés fin 2012 permettent à différents publics de découvrir de manière ludique et simple, en faisant appel aux nouvelles technologies, le passé de ce site et de restituer l'histoire du territoire et de ses habitants, de leurs modes de vie.

- Le bureau d'étude Polyprogramme retenu pour **une étude de faisabilité du projet agricole** a présenté fin mars 2012 des recommandations pour la mise en place d'un projet agricole dans le secteur des Murs à pêches.

Les partenariats

- Montreuil est partenaire du **projet d'implantation du conservatoire botanique du Bassin parisien** dans le secteur des murs à pêches. La municipalité travaille avec ce partenaire depuis 2010 pour l'accompagner dans le choix d'un site et le montage juridico-financier de ce projet. Ce futur équipement constituera un outil de sensibilisation à la biodiversité des Montreuillois et plus largement des habitants.

Les projets de mise en valeur et de préservation du site des MAP

- Dans le cadre de sa stratégie d'ouverture du quartier Saint-Antoine - Murs à Pêches, de valorisation de son patrimoine, de son paysage et de ses acteurs, la ville a lancé **un appel à initiatives en 2011** afin de conforter les projets existants et d'en développer de nouveaux (Action 32). Cet appel a abouti à la mise à disposition de parcelles sans versement de fonds publics. Six projets soutenus par le biais du versement d'une subvention ont permis de renforcer la présence associative dans les MAP :

Association Les Promenades Urbaines : Promenade urbaine à Montreuil, une géographie de l'appétit : Des murs à pêches à la rue de Paris.

Association SRHM – Société régionale d'horticulture de Montreuil- Projet Espace vigne et pêche

Association Le Sens de l'Humus : Un patrimoine vivant aux Murs à Pêches

Association Friches Théâtre urbain : Projet ESPWAR (L'Espwar est un temps boisé)

Association Les Ateliers de la Nature : Création d'un espace pédagogique dédié aux plantes tinctoriales et textiles.

Association D'Un Peu plus Pré : Projet d'un peu plus pré

- Le **Laboratoire du Dehors** intervient dans les Murs à Pêches depuis mai 2012. Cette équipe de botanistes-paysagistes mène des travaux d'aménagement et des plantations qui soulignent les cheminements prévus notamment entre Pierre de Montreuil- impasse Gobétue et l'entrée de l'impasse Gobétue. Elle intervient également sur le fond de la parcelle Prairie pour préfigurer son ouverture par la rue Pierre de Montreuil. Ce projet constitue également une démarche participative citoyenne : les jardiniers, les membres d'associations, les riverains qui souhaitent participer aux travaux sont les bienvenus.

- En juin 2012, la ville a conduit **une grande opération de nettoyage de parcelles publiques** et d'entretien des voiries du quartier Saint-Antoine. Douze parcelles de la rue Saint-Antoine ont ainsi été nettoyées. Sur certaines, des volumes importants de déchets de toutes sortes ont été évacués en décharge. Les tas sauvages sont également régulièrement enlevés par Est Ensemble et des habitants ont sollicité le dépôt de bennes pour pouvoir évacuer des déchets présents sur leur parcelle.

Les accès aux parcelles nettoyées mais non occupées (5 parcelles concernées) ont été fermés par des buttes de terre qui accueilleront des semis. L'opération se poursuivra par des travaux d'amélioration de la voirie de la rue Saint-Antoine.

- Dans le cadre de la première phase de **restauration des MAP**, les murs de la parcelle dite du Café Social et ceux de l'entrée de l'impasse Gobétue ont été entièrement remontés, enduits et chaperonnés. Palissades, clôtures et portes le long du cheminement ont été installés. Prévu dans le site classé, ces travaux ont été réalisés par une entreprise spécialisée avec un savoir-faire spécifique de compagnons. L'inauguration a lieu le 22 septembre 2012. Un guide pédagogique dit « Cahier pédagogique de restauration des murs » a été mis en forme et à la disposition des professionnels ou à des débutants sérieusement encadrés. Il s'attache à décrire la restauration de murs encore en place en posant les différentes étapes de restauration et le type de matériaux à utiliser.

Projets à venir

- Installer le conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le secteur des murs à pêches (Action 25)
- Continuer à mener le projet agricole sur la ville (Action 32)

- L'arrêt des produits phytosanitaires dans la gestion des espaces verts et de la voirie

- **En 2008, la ville a arrêté l'usage des produits phytosanitaires** dans les espaces verts sans prendre vraiment le temps de communiquer auprès des habitants sur les bénéfices de cet arrêt sur l'environnement. A noter que le cimetière constitue un « lieu de crispation » les usagers le considérant comme laissé à l'abandon. De ce fait, la ville procède pour cet espace à des modes d'entretien alternatifs mais ceux-ci ne font pas disparaître en totalité les herbes et les plantes poussées spontanément dans les allées.

Suite aux différentes campagnes de sensibilisation menées par la ville, des habitants ont également cessé d'utiliser ces produits soit au sein des jardins familiaux et partagés soit dans les jardins privés

Projets à venir

- Arrêt des produits phytosanitaires : mieux communiquer envers les habitants et associer les usagers à la gestion du cimetière

A l'avenir, il est proposé la constitution d'un comité d'usagers (à l'instar du parc des Beaumonts) du cimetière qui sera associé à sa gestion et à ses aménagements paysagers.

De manière générale, le niveau d'acceptabilité de la végétation dans les espaces publics devra être analysé pour comprendre les attentes des habitants et aboutir à une gestion urbaine de proximité à la fois concertée et respectueuse de l'environnement et de la santé.

Une communication spécifique sera envisagée pour sensibiliser les Montreuillois à cet enjeu de préservation des milieux.

Il s'agira également de mettre en valeur les changements de pratiques de jardinage des Montreuillois en faveur de l'environnement pour les valoriser et les promouvoir auprès des habitants jardiniers.

B3/ La préservation des ressources

- L'éducation à la préservation des ressources (et plus généralement à l'environnement)

- Entre 2011 et 2012, **plus de 80 animateurs de centres de loisirs ont bénéficié** – à travers une formation – d'apports pratiques et théoriques sur les thèmes de la biodiversité, de l'eau, de l'énergie et des déchets. Le but de ces formations vise également à faire évoluer les pratiques à l'intérieur des centres (lutte contre le gaspillage par exemple).

Projets à venir

- Continuer les actions de formation des animateurs des centres de loisirs et les étendre en les adaptant au public jeune, aux animateurs des antennes jeunesse (Action 36)

- La prévention et l'amélioration de la gestion des déchets

- **La promotion du compostage** est portée par la ville depuis un certain nombre d'années auprès des habitants. Le compostage citoyen va plus loin puisqu'il propose de mettre à disposition un composteur dans un espace public pour les personnes ne possédant pas de jardins. Une première expérience de composteur citoyen a vu le jour en 2009 square République. Ce composteur devenu trop petit et inadapté a été remplacé par une compostière construite par des Roms en insertion sociale et inauguré lors de la semaine européenne des déchets en novembre 2011. Un deuxième composteur public va être installé (à l'initiative d'habitants du quartier, avec le soutien de l'association le Sens de l'Humus, du conseil de quartier, de la ville de Montreuil et d'Est-Ensemble), à proximité de la rue Parmentier. (Action 14)

- **La semaine européenne de la réduction des déchets** : En novembre 2011, la Ville de Montreuil a participé à la semaine européenne de la réduction des déchets. Grâce à l'engagement et à la mobilisation d'une dizaine d'acteurs, des associations, des artistes et des habitants, plusieurs initiatives d'information et de sensibilisation dont un concours « Design Récup » ont touché plus de 300 personnes. Compte tenu de la mobilisation associative pour sa préparation auprès du service environnement et de la dynamique qu'il suscite, cet événement mérite d'être renouvelé chaque année.

Projets à venir

- Continuer les actions de sensibilisation à la réduction des déchets notamment à travers la semaine européenne de la réduction des déchets et toute l'année en partenariat avec les habitants et des associations.(Actions 13)
- Installer des plates-formes de compostage des déchets verts de l'administration. (Action 101)
- Maîtriser le volume des déchets de l'administration et mieux les valoriser. (Action 100)

La préservation de la ressource en eau

Le service propreté des bâtiments, restauration collective et vie scolaire a testé sur le groupe scolaire Nanteuil des produits ecolabels pour l'entretien quotidien de l'école (sauf office et réfectoire)

- Des produits certifiés Ecolabel Européen, Ecolabel Nordic Swan, Ecolabel Ecocert
- La mise en place d'un distributeur automatique de lessive
- Le nettoyage des sols avec une méthode aux disques diamants ou SPP et à l'eau

Projets à venir

- Généraliser l'usage des produits et méthodes de nettoyage écologiques dans les établissements

c/ La cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations

- La mobilisation associative et citoyenne en faveur du développement durable

- Depuis 2008, l'appel à initiative lancé dans le cadre du **contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) intègre des critères de développement durable**. Conformément à la lettre de cadrage du CUCS, certains projets proposés par les associations croisent ainsi des enjeux de cohésion sociale et des visées environnementales.

- En 2012, la Ville de Montreuil a réitéré, par le biais d'un troisième « **appel à initiatives pour une ville durable** », son soutien aux structures associatives montreuilloises contribuant au développement durable du

territoire. A la différence des deux premiers appels à initiatives (en 2010 et 2011) qui retenaient des critères de développement durable très larges, il a été décidé que les projets retenus pour ce troisième appel devront répondre à des objectifs majoritairement environnementaux. En effet, il apparaît que les associations montreuilloises sont déjà très investies dans les champs citoyen, culturel et social (notamment à travers la Politique de la Ville ou le développement social des quartiers) et peut-être beaucoup moins mobilisées et soutenues par la municipalité sur les questions liées à la protection de l'environnement, la biodiversité, les ressources, le changement climatique... (Action 67)

- Les structures montreuilloises qui oeuvrent dans le champ de l'éducation au développement et à la solidarité internationale sont invitées à s'engager dans un appel à projets initié par la ville. En 2012, l'appel à projet « **Education au développement et à la solidarité internationale** » se décline en trois volets : le soutien aux projets de solidarité internationale, le soutien aux projets d'éducation et à la solidarité internationale sur le territoire montreuillois, le soutien aux actions et animations dans le cadre de la semaine de la solidarité internationale (Action 66)

Projets à venir

- Continuer à mener des appels à initiatives pour une ville durable (Action 67)
- Réitérer l'appel à projets « Education au développement et à la solidarité internationale » (Action 66)
- Mettre en place une épicerie solidaire (Action 53) portée par une association
-

- La médiation, outil de cohésion sociale

- Avec la mise en place de la médiation sociale en 2008 et ses 6 médiateurs sociaux, la pratique de la médiation a été choisie comme mode d'action privilégiée sur les tensions et les conflits dans l'espace public et les parties communes mais aussi comme moyen de régulation des relations. Le service est complété par un réseau de **24 habitants médiateurs bénévoles** formés à la gestion des conflits et à la médiation (Action 60)

- Le bénévolat au service de la solidarité

- A l'instar du CCAS qui propose aux personnes retraitées des activités socialement utiles (Action 50), la maison des associations **promeut le bénévolat** en accueillant des permanences de France Bénévolat et animant une mise en réseau des associations. (Action 49)

D/ L'épanouissement de tous les êtres humains

- Démocratie participative : donner la parole aux habitants

- En complément à la concertation pour la création des deux ZAC du Bas-montreuil, une démarche de consultation particulière a été conduite sous forme d'entretiens semi-directifs auprès d'habitants ciblés et amenés à s'exprimer sur le devenir de leur quartier. L'objectif de cette démarche : **prendre en compte la parole d'un panel de personnes représentatives de la diversité de la population** et de la richesse des questionnements et des points de vues et ainsi enrichir les propositions issues de la concertation.

Projets à venir

- Organiser les rendez-vous de la démocratie locale (sous-action de l'Action 63)

- La lutte contre l'isolement social et contre les discriminations

- **Le service personnes âgées** crée en 2011 a pour mission de renforcer les actions destinées aux personnes de plus de 60 ans. **Le CLIC** s'adresse directement aux habitants de plus de 60 ans ou à leur entourage pour évaluer leurs besoins et établir les meilleures réponses à leur situation de fragilité.

- Destiné aux plus de 65 ans, **le Pass'Senior** donne accès à des activités culturelles, ludiques ou sportives en proposant des réductions ou la gratuité pour certains équipements.

- Au sein de la Direction de la santé, la **mission Handicap** initie et soutient avec les autres services de la ville et les associations partenaires tout projet visant à garantir les droits des personnes en situation de handicap.

- **La mission de lutte contre les discriminations et pour l'égalité des droits** anime la mise en œuvre du Plan territorial de lutte contre les préjugés, les discriminations et la promotion de l'égalité. Les actions visent à agir sur les représentations de chacun, faire évoluer les pratiques quotidiennes des employeurs (du service public aux entreprises), sensibiliser la populations.

- La santé accessible à tous

- La ville de Montreuil a signé un **contrat local de santé (CLS)** en mars 2012 avec l'ARS (Agence régionale de la Santé) et le préfet de Seine-saint-Denis, repris dans l'Agenda 21 (Action 68 à Action 83). L'enjeu principal des actions arrêtées dans ce plan est de **garantir un meilleur accès aux soins et de lutter contre les inégalités de santé.**

e/ Les dynamiques de développement suivant des modes de production responsables

- La démarche de labellisation « écolo-crèche » a commencé à Montreuil dès 2011 dans deux sites pilotes. Elle a pour objectif d'aider les établissements d'accueil de la petite enfance à réduire leur impact sur l'environnement et à améliorer la qualité de vie. (Action 95)

Afin de réduire les impacts sur l'environnement, **les événements sont organisés de manière à limiter l'empreinte écologique.** Par exemple, utilisation de gobelets réutilisables, limitation de déplacements liés à la manutention, produits « bio » privilégiés,... (Action 96). A l'intention des services et des structures associatives partenaires, la ville a mis en place un guide et une charte de l'événement éco responsable.

- Dans un objectif **d'achats responsables**, la mise en place d'un questionnaire relatif au développement durable dans les dossiers de consultation a été systématisé. Une personne rattachée à la mission Environnement-Biodiversité relit l'ensemble des marchés pour vérifier la prise en compte des critères de développement durable et y intégrer des clauses environnementales (Action 105).

II- Mise en œuvre et évaluation de l'Agenda 21 (et du plan climat)

a/ Organisation de l'Agenda 21 (et du plan climat)

Le programme d'action de l'agenda 21 et de son plan climat comprend 109 actions et porte sur la période 2010-2014.

La municipalité a pris le parti de ne pas attendre la validation finale du programme et de lancer dès que possible, dès 2010, des actions dans le champ de l'administration ecoresponsable mais également dans celui de la biodiversité.

Ordonné par grands enjeux et orientations, le programme d'actions organise la mise en œuvre des projets par les pilotes en leur fixant des objectifs et en posant les étapes nécessaires pour les atteindre ainsi que les indicateurs d'évaluation.

Selon la définition portée par le rapport Brundtland en 1987, le développement durable doit être recherché à la confluence de trois préoccupations, environnementale, sociale et économique.

Dans cette optique, les actions du programme de l'Agenda 21 ont été conçues pour croiser, dans la mesure du possible, deux voire trois champs du développement durable :

- a. 10 % d'actions à la croisée d'objectifs environnementaux, sociaux et économiques
- b. 4 % d'actions à la croisée d'objectifs sociaux et économiques
- c. 30 % d'actions à la croisée d'objectifs sociaux et environnementaux
- d. Près de 56 % d'actions répondant à un seul de ces champs

B/ Mise en œuvre et évaluation : pour un programme d'actions opérationnel visant une amélioration continue

1. Les principes de mise en œuvre et les finalités de l'Agenda 21

Les quatre principes de mise en œuvre du programme d'actions de l'Agenda 21

- Cohérence de l'action publique et transversalité :

L'Agenda 21 doit favoriser l'articulation des actions, des compétences, et des stratégies de la collectivité en vue d'améliorer leur cohérence. L'organisation interne qu'il implique doit contribuer à la transversalité des politiques ou des actions ainsi que des pratiques.

- Participation

Les objectifs et les règles de la participation dans l'Agenda 21 doivent être clairement formalisés. La participation doit contribuer à l'engagement des acteurs du territoire : en fonction des actions, l'Agenda 21 doit permettre aux entreprises, aux associations et aux habitants de tout le territoire de devenir acteurs du développement durable.

- Evaluation

Le dispositif d'évaluation de l'Agenda 21 doit être formalisé et accompagné d'outils. L'évaluation de l'Agenda 21 doit être participative et les résultats de l'évaluation devront être communiqués de façon exhaustive, transparente et accessible pour tous.

- Prise en compte des personnes en situation précaire

L'Agenda 21 doit, en fonction de la nature des actions programmées, toucher et aider les publics les plus fragiles. La lutte contre les exclusions doit être prise en compte dans les actions en direction des habitants.

Les cinq finalités

- Soutenir le développement économique durable
- Promouvoir et développer la nature en ville
- Réduire l'empreinte carbone et diminuer la part de consommation des ressources de l'administration

- Inciter les acteurs du territoire à maîtriser leur empreinte écologique / leur impact sur les ressources naturelles
- Contribuer à la qualité du lien social

2. *L'évaluation*

L'évaluation de l'agenda 21 de Montreuil sera organisée selon deux modalités :

- le bilan intermédiaire annuel : il permettra de réaliser un bilan de la mise en œuvre du programme d'action. Prévue à la fin du printemps 2013, cette étape associera les agents pilotes des actions au sein de l'administration et l'observatoire des engagements de l'Agenda 21. Elle portera sur chacune des actions lancées et/ou achevées et se fera à partir des indicateurs de suivi qui leur sont associés.

Elle permettra de définir les réorientations nécessaires et de mobiliser les moyens supplémentaires qui s'imposent.

- l'évaluation du programme d'actions : évaluation dite « ex post », elle permettra de mesurer, à partir des principes de mise en œuvre et des finalités, l'ampleur des changements obtenus, de tirer des leçons des succès et des échecs rencontrés. Finale et récapitulative, elle permettra de mesurer les impacts globaux du programme à son achèvement.

Lors de cette étape finale, il est indispensable de centrer l'évaluation sur la notion d'imputabilité. L'engagement pour un développement durable sur le territoire de Montreuil ne se résume pas en effet au programme d'actions de l'Agenda 21. Il prend forme sous d'autres interventions portées soit par la ville soit par la communauté d'agglomération ou même par le conseil général du 93 voire l'Etat. Il faudra donc bien faire la part entre ce qui peut être imputé à l'Agenda 21 et à ces autres politiques. De la même manière, il faudra veiller à travers ce bilan, à mettre en évidence les facteurs extérieurs (cadres législatifs, projets, moyens et contexte social) qui auront pu faciliter ou compromettre éventuellement la conduite et la réussite de certaines actions.

Associant l'observatoire des engagements de l'Agenda, ce bilan permettra de réaliser une évaluation qualitative du programme d'action, et de déterminer si les méthodes employées sont pertinentes notamment en vue de les améliorer dans le prochain programme d'actions.

Elle se fera à partir des indicateurs de performance mentionnés a priori au sein des fiches-actions et a posteriori dans le bilan des actions réalisées et appréhendés à l'aune des quatre principes de mise en œuvre et des cinq finalités transversales de l'Agenda 21.

c/ Une démarche participative : l'observatoire des engagements de l'Agenda 21

Un observatoire des engagements de l'Agenda 21 permettra aux habitants et acteurs locaux de porter un regard sur la mise en œuvre de l'agenda 21.

Les objectifs de ce regard est triple :

- rendre compte et porter à connaissance des Montreuillois les enjeux et actions portés par le programme de l'Agenda 21
- recentrer le projet sur des objectifs prioritaires, réalistes, et d'utilité générale
- porter une appréciation sur la pertinence des indicateurs

L'observatoire des engagements sera mobilisé à la fin du printemps 2013 au moment du bilan d'étape et plus tard dans le cadre de l'évaluation globale de l'agenda 21.

ANNEXES

PLAN D' ACTIONS DE L' AXE 1 HABITER MONTREUIL

En grisé : actions inscrites dans le plan climat.

En gris foncé : actions qui contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En gris clair : actions qui visent à limiter l'impact des changements climatiques sur le territoire

ENJEU	ORIENTATION	ACTION	DÉMARRAGE	RÉSULTATS ATTENDUS
FAVORISER L'ACCÈS À UN LOGEMENT DE QUALITÉ POUR TOUS	Un accès plus juste au parc social	1. Réactualiser la charte montreuilloise d'attribution de logements sociaux	lancée	Adoptée par les bailleurs sociaux de la ville, la charte définit des critères d'attribution de logements : homogènes, transparents et communs
	S'investir dans son lieu de vie	2. Accompagner les projets d'habitat participatif et coopératif	lancée	Les habitants peuvent concevoir grâce à l'accompagnement des services de la ville, des projets d'habitat participatif
		3. Développer les espaces mutualisés dans l'habitat collectif	lancée	Les locaux sont économisés et les équipements ménagers mutualisés
		4. Encourager les conventions de gestion avec les habitants	2013	En s'investissant dans la gestion de leur résidence, les locataires sont responsabilisés et économisent des charges locatives
		5. Développer un dispositif d'autoréhabilitation accompagné	2013	Les habitants peuvent prendre en charge leurs travaux de réhabilitation
		6. Accompagner les familles pour « apprendre à habiter »	2013	Les familles s'investissent dans la gestion et le maintien de leur cadre de vie et apprennent à vivre ensemble
RÉDUIRE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL DE L'HABITAT	Les économies d'eau et d'énergie dans le logement	7. Promouvoir les dispositifs d'économie d'eau et la gestion alternative des eaux de pluie	2012	Un réseau de noues est implanté dans le quartier Bel-Air pour récupérer les eaux de pluie. Les habitants sont sensibilisés à la récupération de l'eau de pluie et à ne pas la gaspiller. Le quartier des Hauts-de-Montreuil promeut la gestion alternative des eaux de pluie.
		8. Sensibiliser les propriétaires à la rénovation énergétique des logements notamment par la thermographie	2012	Les habitants peuvent avoir une première idée de la déperdition de chaleur de leur bâtiment et des travaux à mener
		9. Inciter les bailleurs sociaux à mener des programmes de	2012	Les bailleurs sociaux sont engagés dans la réduction des émissions de gaz à effet de

		renovation thermique performante		serre de leur patrimoine
		10. Accompagner la réhabilitation du parc privé ancien	2012	Les habitants propriétaires peuvent être subventionnés pour réhabiliter leur logement dans le cadre de l'OPAH RU prévu dans une partie du secteur du Bas-Montreuil
		11- Renforcer les performances environnementales des logements neufs	2012	Les promoteurs de la construction neuve sont encouragés à respecter les prescriptions environnementale et énergétique posées par la Ville.
		12. Développer un outil SIG dédié à l'énergie urbaine et à la prévention des phénomènes d'îlots de chaleur urbains	2012	Un système d'information géographique donne une vision globale du territoire de la qualité thermique du bâti, des principaux gisements d'énergies renouvelables, des phénomènes d'îlots de chaleur urbains
	Réduisons et valorisons nos déchets	13. Sensibiliser les habitants à la réduction des déchets	2012	Les habitants sont encouragés à réduire leurs déchets soit à travers de nouveaux modes de consommation soit en réutilisant les matériaux
		14. Installer des composteurs en pied d'immeubles et dans les espaces publics	Lancée	Le compostage dans les collectifs est généralisé et les habitants sont formés pour leur utilisation
FAVORISER LES MODES DE DÉPLACEMENT NON MOTORISÉS	La marche et le vélo comme mode de déplacement	15. Définir un schéma directeur piétonnier	2012	Les cheminements piétons sont visibles et les trajets urbains sont identifiés
		16. Accompagner la mise en place de pédibus	2013	Les parents d'une école s'organisent pour accompagner les enfants à tour de rôle et ne pas utiliser leur voiture pour le trajet domicile école.
		17. Étendre les itinéraires cyclables et les sécuriser sur les axes prioritaires	2013	Les cyclistes bénéficient de pistes plus nombreuses et sécurisés
	Un usage raisonnable de la voiture	18. Optimiser les stationnements voitures existants	lancée	Les stationnements des parkings des entreprises ou de la ville sont mieux mutualisés
		19. Étendre les zones 30 à l'ensemble de la ville et développer les zones de rencontre	lancée	Les zones 30 influent sur la vitesse et donc sur les émissions de GES des véhicules. Elles améliorent également l'environnement sonore et la sécurité des piétons.
		20. Développer une plate-forme de covoiturage inter-entreprises	2012	Les salariés des entreprises / agents municipaux / enseignants travaillant à Montreuil peuvent mutualiser leur véhicule pour leur déplacement domicile-travail

		21. Encourager l'usage partagé de la voiture	2013	Des habitants acquièrent en commun ou louent des véhicules
DÉVELOPPER LA NATURE EN VILLE	Ensemble, préservons la biodiversité	22. Engager les bailleurs sociaux et les entreprises dans une gestion écologique de leurs espaces verts	lancée	Les entreprises et les bailleurs sociaux lancent des initiatives de verdissement de leurs espaces privés et traitent de façon écologique ces espaces
		23. Développer l'implantation de ruches et faire connaître davantage l'apiculture	lancée	La production apicole est de qualité et l'implantation des ruches en augmentation joue en faveur de la biodiversité
		24. Faire évoluer les jardins familiaux vers un jardinage écologique	lancée	Les bénéficiaires des jardins familiaux sont plus nombreux et gèrent de façon écologique et durable leur parcelle
		25. Installer le conservatoire botanique national du Bassin parisien dans le secteur des murs à pêches	2014	Le conservatoire botanique du Bassin parisien dispose d'un équipement adapté au service de la conservation de la biodiversité régionale et locale
		26. Animer la démarche « On sème à Montreuil »	lancée	Les espaces résiduels, les délaissés, le cadre de vie en général sont investis par des plantations gérées par les habitants.
	Ensemble verdissons la ville	27. Proposer du jardinage bénévole dans les parcelles privées	lancée	Les habitants qui disposent d'un terrain qu'ils ne peuvent entretenir le mettent à disposition de personnes qui souhaitent jardiner.
		28. Organiser des événements de mise en valeur des jardins publics et privés	lancée	Les jardins publics et privés de la ville sont valorisés
		29. Développer les jardins partagés notamment au sein des cités	lancée	Les habitants des cités s'investissent dans la gestion de jardins partagés
		30. Associer les habitants aux aménagements des espaces verts	lancée	Les espaces verts sont aménagés de manière à répondre aux besoins des habitants qui en font usage
		31. Développer les animations dans les espaces verts	lancée	Les animations festives organisées dans les espaces verts sensibilisent les habitants au cadre de vie et à son respect
		Pour une consommation responsable	32. Mener un projet agricole sur la ville	lancée
	33. Promouvoir les produits de consommation durable		2012	Les habitants, notamment ceux à faible ressource, ont un meilleur accès aux produits de consommation

				sains et durables. Ils sont mieux sensibilisés à une consommation responsable
		34. Créer des points d'eau sur les nouveaux espaces publics	2013	Les nouveaux espaces publics sont dotés d'un point d'eau potable
	Pour une culture partagée du développement durable	35. Favoriser les pratiques d'échanges alternatives	2012	Les habitants communiquent entre eux ou sont informés des nouveaux modes de consommation et de pratiques qui permettent de protéger l'environnement ou plus largement en faveur du développement durable
		36. Organiser des animations et des sensibilisation au développement durable dans les centres de loisirs et les antennes jeunesse	lancée	Les animateurs des centres de loisirs et des antennes jeunesse sont formés à la pédagogie par projet sur le thème de l'environnement et mènent des actions de sensibilisation auprès des enfants et des jeunes

**PLAN D' ACTIONS DE L' AXE 2
ENTREPRENDRE ET TRAVAILLER À MONTREUIL**

En grisé : actions inscrites dans le plan climat.

En gris foncé : actions qui contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En gris clair : actions qui visent à limiter l'impact des changements climatiques sur le territoire

ENJEU	ORIENTATION	ACTION	DÉMARRAGE	RÉSULTATS ATTENDUS
ENTREPRENDRE DIFFÉREMMENT	Des entreprises qui maîtrisent leurs impacts sur l'environnement	37. Inciter les entreprises à maîtriser leurs émissions de GES	2012	Les émissions de GES liées aux déplacements des salariés et aux bâtiments sont réduites
		38. Accompagner les modes de livraison écologiques	2012	Les émissions de GES liées aux livraisons des entreprises sont réduites
		39. Aider les entreprises à réduire leurs déchets et à les valoriser	2013	Les volumes de déchets des entreprises sont maîtrisés. Les déchets sont mieux valorisés.
	Des entreprises socialement responsables	40. Professionnaliser les associations agissant dans le champ de l'économie sociale et solidaire (ESS)	2012	Les associations sont plus performantes pour développer leurs activités dans l'ESS
		41. Aider les entreprises PME de Montreuil à répondre aux clauses sociales des marchés publics	2013	Les entreprises répondent aux clauses sociales des marchés publics
		42. Inciter les grandes entreprises du territoire à inclure dans leurs appels d'offre des clauses d'insertion et environnementales	2013	Les entreprises intègrent des clauses d'insertion et environnementales dans leurs appels d'offres
DÉVELOPPER UNE ÉCONOMIE DURABLE	Un territoire attractif pour des entreprises éco-actives	43. Accompagner la formation des entreprises du bâtiment à l'écoconstruction	2012	L'écoconstruction se développe et est adoptée par les entreprises du bâtiment de Montreuil
		44. Rendre le territoire attractif pour y implanter des éco-activités	2012	Des éco-activités s'installent et se développent à Montreuil

PLAN D' ACTIONS DE L' AXE 3 VIVRE ENSEMBLE

En grisé : actions inscrites dans le plan climat.

En gris foncé : actions qui contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En gris clair : actions qui visent à limiter l'impact des changements climatiques sur le territoire

ENJEU	ORIENTATION	ACTION	DÉMARRAGE	RÉSULTATS ATTENDUS
AGIR CONTRE LES EXCLUSIONS ET FAVORISER LA CULTURE DU VIVRE ENSEMBLE	Lutter contre la précarité énergétique	45. Soutenir les propriétaires occupants à revenus modestes pour la réhabilitation thermique de leur logement	2012	Les logements des propriétaires à revenus modestes sont réhabilités sur le plan thermique
		46. Former les professionnels du milieu social et médico-social aux enjeux relatifs à la précarité énergétique	lancée	Les professionnels savent accompagner les ménages en situation de précarité énergétique vers les services ad hoc
		47. Orienter les habitants vers les dispositifs de lutte contre la précarité énergétique	lancée	Les habitants sont mieux orientés et accompagnés par les services publics pour régler leur situation de précarité énergétique
		48 Aider les ménages en situation de précarité énergétique à réduire leur facture	lancée	Les ménages sont responsabilisés et aidés pour réduire leur facture énergétique
	Des initiatives au service de la solidarité	49. Promouvoir le bénévolat et l'appui aux bénévoles	2012	Le bénévolat à dimension sociale et solidaire se développe à Montreuil
		50. Encourager les personnes âgées à s'engager dans des activités bénévoles	2012	Les personnes retraitées sortent de l'isolement en s'engageant dans le bénévolat à dimension solidaire
		51. Soutenir les initiatives des habitants, nouvelles et en développement	2012	Les initiatives des habitants et des associations sont facilitées
		52. Accompagner les stagiaires des structures d'alphabétisation vers des structures de socialisation	lancée	Les stagiaires des structures d'alphabétisation s'ouvrent à d'autres formes de socialisation à travers d'autres activités
		53. Mettre en place une épicerie solidaire	2012	Les habitants à revenus modestes peuvent acquérir des denrées de qualité à prix abordables
		54. Mettre en place un dispositif d'inclusion financière	2012	Les habitants en rupture de droits sont aidés
		55. Réduire la fracture numérique	2012	L'accès aux TIC dans les espaces publics et l'habitat social est développé. Le reconditionnement et le réemploi des ordinateurs pour les habitants à revenus modestes sont

				organisés
Un accès à la culture pour tous	56. Favoriser l'accès aux pratiques artistiques amateurs	2012		Plus de Montreuillois pratiquent des activités artistiques amateurs
	57. Animer un portage de livres au domicile des personnes à faible mobilité	2012		Les personnes âgées et handicapées ont accès à l'offre des bibliothèques de Montreuil
	58. Faire évoluer les « Portes ouvertes d'ateliers d'artistes » pour faire découvrir Montreuil	2013		Les Portes ouvertes des ateliers d'artistes sont l'occasion de découvrir un Montreuil insolite
	59. Organiser des Assises de la culture	2011		Les habitants, les artistes et les institutions se rencontrent pour discuter et faire émerger un projet culturel partagé, comprenant les axes qui guideront les décisions politiques dans le domaine culturel
Montreuil, ville de médiation et de rencontres	60. Animer un réseau d'habitants médiateurs formés à la médiation		lancée	24 habitants bénévoles sont formés à la gestion des conflits et à la médiation. Ils s'investissent dans la résolution des conflits de voisinage entre Montreuillois et leurs présences dans les manifestations et événements de la ville contribuent au maintien de la tranquillité publique
	61. Organiser des rencontres entre les générations et interculturelles		lancée	Toutes les catégories de la population de Montreuil sont amenées à se rencontrer, y compris les personnes âgées et les jeunes
	62. Soutenir des temps de rencontres festifs et sur le thème du développement durable		lancée	Les événements sont l'occasion de promouvoir la convivialité et de sensibiliser aux question de protection de l'environnement et plus largement au développement durable
Montreuil, ville citoyenne	63. Faire vivre la démocratie participative		lancée	La Ville stimule le fonctionnement des instances de la démocratie participative grâce à un certain nombre d'outils : la charte de la démocratie participative, les futurs rencontres de la démocratie locale, les moyens apportés aux conseils de quartier...
	64. Créer un observatoire des engagements de l'Agenda 21 et du PCET		2012	Le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 impliquent d'associer un groupe d'acteurs de la société civile montreuilloise
	65. Développer la coopération avec la Palestine dans le champ de l'environnement		lancée	Une commune du territoire palestinien fait l'objet d'un projet de coopération pour une meilleure gestion de l'eau, des déchets et de

				l'éclairage public
	Les associations, acteurs du développement durable	66. Lancer un appel à initiatives sur les thèmes de la solidarité internationale, et de l'éducation au développement	lancée	Les associations sont appelées à devenir acteurs de la coopération internationale Nord Sud
		67. Lancer un appel à initiatives auprès des associations pour développer des actions de développement durable	lancée	Les associations sont invitées à devenir acteurs du développement durable
FAVORISER L'ACCÈS DE TOUS À LA SANTÉ	Une action au plus près de populations spécifiques	68. Agir pour la santé des enfants	lancée	La mortalité infantile, le surpoids et l'obésité, la carie dentaire font l'objet d'actions de prévention
		69. Agir pour la santé des adolescents	2012 / 2013	Les professionnels de santé s'organisent à travers un faisceau d'actions, pour mieux se coordonner et agir auprès des adolescents
		70. Agir pour la santé des femmes	2013	Le dépistage du cancer du sein est développé. Les femmes victimes de violence sont mieux accompagnées
		71. Agir pour la santé des migrants	2012 / 2013	Les migrants bénéficient d'un meilleur parcours de santé et d'un accès aux droits.
		72. Agir pour la santé des personnes âgées	2012	Les personnes âgées sont mieux accompagnées sur le plan de la santé
		73. Agir pour la santé des personnes handicapées	2012 / 2013	Les partenariats locaux en matière de prévention et de santé en faveur des personnes handicapées sont renforcés
	Une action sur les déterminants de santé	74. Promouvoir la santé mentale	2012 / 2013	Les personnes qui souffrent de troubles psychiatriques font l'objet d'un meilleur accompagnement, notamment à leur domicile.
		75. Agir contre l'habitat toxique et indigne	lancée	L'habitat présentant des risques sanitaires est éradiqué et les impacts sanitaires de la précarité énergétique sont maîtrisés
		76. Prévenir les risques technologiques et environnementaux	2012	Les risques environnementaux ou/et technologiques, les sols pollués font l'objet d'une attention particulière
		77. Favoriser l'accès aux droits et à la couverture santé	2012	L'accès aux droits est renforcé pour les populations précarisées
		78. Renforcer la prévention des addictions	2012 / 2013	Le réseau des professionnels mobilisés pour prévenir les addictions est renforcé. Des actions de sensibilisation aux addictions sont mises en place auprès du public

				jeune
		79. Promouvoir une nutrition équilibrée	2012	Le changement des habitudes alimentaires fait appel à des démarches de santé coopérative : dans les quartiers populaires ainsi qu'auprès des personnes âgées
L'amélioration de l'offre de soins		80. Renforcer le fonctionnement de la maison médicale de garde ouverte pour les populations de Montreuil et Bagnolet	lancée	La maison médicale de garde propose une offre de soins et de prise en charge plus étendue
		81. S'appuyer sur les centres municipaux de santé pour participer à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé	lancée	Les centres de santé municipaux s'adaptent aux besoins montreuillois et favorisent la participation des usagers .
Vers une démarche de santé coopérative et citoyenne		82. Continuer une approche de la santé plus marquée sur les quartiers politique de la ville à travers l'Atelier santé-ville.	lancée	Dans les quartiers en politique de la ville, l'Atelier santé-ville renforce sa fonction d'animation des projets en faveur de la santé
		83. Promouvoir la démarche coopérative en santé	2012	Grâce à la démarche coopérative en santé, les habitants deviennent acteurs de la prise en charge de leur santé

**PLAN D' ACTIONS DE L' AXE 4
ADMINISTRATION ÉCORESPONSABLE**

En grisé : actions inscrites dans le plan climat.

En gris foncé : actions qui contribuent à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

En gris clair : actions qui visent à limiter l'impact des changements climatiques sur le territoire

ENJEUX	ORIENTATIONS	ACTIONS	DÉMARRAGE	RÉSULTATS ATTENDUS
RÉDUIRE LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE DES ACTIVITÉS DE LA VILLE	Des déplacements économes en énergie	84. Réduire les émissions de GES des véhicules municipaux	2012	Les agents utilisent moins les véhicules municipaux et sont formés pour limiter les consommations d'hydrocarbures
		85. Généraliser l'usage des vélos à assistance électrique	lancé	Les agents utilisent plus les vélos électriques
	Un éclairage public peu énergivore	86. Expérimenter la réduction horaire de l'éclairage public dans un secteur de la ville	2012	Les habitants d'un secteur de la ville acceptent la réduction horaire de l'éclairage public : des économies en résultent
		87. Adopter un programme chiffré de rénovation énergétique de l'éclairage public	2012	Les équipements de l'éclairage public énergivores sont petit à petit remplacés par des matériels économes
	Des bâtiments plus sobres en énergie	88. Rationaliser l'usage et les consommations électriques du matériel informatique dans les bâtiments administratifs	lancée	Les équipements informatiques sont dotés de systèmes de veille et d'extinction
		89. Adopter un plan de réduction des consommations d'énergie liées aux installations thermiques et à l'éclairage des bâtiments communaux	lancée	Les bâtiments communaux sont petit à petit équipés de matériels de chauffage et d'éclairage qui permettent d'économiser de l'énergie
		90. Former et sensibiliser les agents aux économies de fluides	2012	Les agents qui gèrent les bâtiments sont formés pour lutter contre le gaspillage des fluides
		91. Généraliser la campagne Display dans les bâtiments communaux	2012	Les écoles bénéficient d'équipements permettant d'économiser les fluides. Le corps enseignant, impliqué dans la démarche, sensibilise les élèves aux éco-gestes permettant de réduire la

				consommation des énergies et de l'eau dans les écoles concernées	
	Vers une neutralité carbone et des énergies renouvelables	92. Développer la production municipale d'énergie renouvelable	lancée	Certains bâtiments communaux peuvent recevoir des installations de production d'énergie renouvelable et/ou sont chauffés par des installations alimentées par des énergies renouvelables	
		93. Mettre en place un système de compensation carbone des émissions de CO ₂ de la collectivité	lancée	Les émissions de GES liées aux activités de la ville sont compensées par le financement d'un projet dans un pays du Sud en coopération avec la Ville	
		94. Valoriser en énergie les déchets verts de la Ville	2013	Les déchets verts de la Ville servent à alimenter une chaudière	
RÉDUIRE L'EMPREINTE ÉCOLOGIQUE DE NOS ACTIVITÉS	La préservation des ressources	95. Mettre en place la démarche éco-crèche	lancée	Certaines crèches adoptent des mesures ou des modes de travail qui permettent de réduire leurs impacts sur l'environnement	
		96. Organiser des événements écoresponsables	lancée	Les impacts environnementaux des événements organisés par la Ville, les associations et les habitants sont limités	
		97. Maîtriser les consommations d'eau des bâtiments communaux	lancée	L'eau est moins gaspillée dans les bâtiments communaux	
		98. Réduire l'usage de l'eau dans les espaces publics	2012	L'eau est mieux gérée pour le nettoyage des espaces publics	
		99. Limiter les consommations de papier	lancée	L'administration remplace l'usage du papier, et les agents impriment moins de documents	
		100. Maîtriser le volume des déchets et mieux les valoriser	lancée	Les déchets liés à l'activité de la Ville sont réduits et mieux valorisés	
		Vers une gestion écologique des espaces verts	101. Installer des plates-formes de compostage de déchets verts	2012	Les déchets verts des espaces publics, squares et parcs sont compostés
			102. Adopter un plan de gestion différenciée des espaces verts	2012	Les espaces verts sont gérés selon un plan de gestion différencié. Les agents de la Ville l'adoptent en étant associés en amont et formés
			103. Développer les actions de conservation de l'espace Natura 2000	2012	Le site Natura 2000 dans le parc des Beaumonts est entretenu de manière à conserver sa biodiversité avifaune et florale
		Une commande publique environnementale et sociale	104. Adopter un cahier de prescriptions environnementales pour les opérations de construction neuve et de	2013	Les opérations de constructions neuves et de rénovation de la Ville sont menées en fonction de prescriptions environnementales

		rénovation de la Ville		
		105. Adapter la commande publique aux enjeux du développement durable	lancée	Les marchés et contrats passés par la Ville recouvrent des prestations qui respectent des critères de développement durable
S'ÉPANOUIR AU TRAVAIL	Des actions pour un mieux-être au travail	106. Mobiliser, sensibiliser et former les agents sur les enjeux de bien-être, aux questions de santé, sécurité et environnement au travail	lancée	Mieux formés et sensibilisés, les agents prennent soin de leur santé et de leur sécurité
		107. Promouvoir le lien social au sein de l'administration	lancée	Les agents ont l'occasion de se rencontrer à des moments conviviaux
		108. Lutter contre les discriminations	lancée	Les agents sont formés et sensibilisés à la lutte contre la discrimination
		109. Améliorer l'ergonomie et les qualités environnementales et sanitaires des équipements et aménagements professionnels	lancée	Les équipements et aménagements professionnels sont adaptés pour éviter les troubles musculo-squelettiques